



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Archives diplomatiques

LA PREMIÈRE GUERRE DU GOLFE, 1991

Dossier pédagogique

Présentation

Niveaux concernés

→ Classes de 3^e et terminale générale (spécialité HGGSP).

Objectifs disciplinaires

→ 3^e, histoire.

Thème 2 - Le monde depuis 1945. Chapitre IV : enjeux et conflits dans le monde après 1989.

→ Terminale, spécialité HGGSP.

Thème 2 - Faire la guerre, faire la paix : formes de conflits et modes de résolution.

Objet de travail conclusif :

Le Moyen Orient : conflits régionaux et tentatives de paix impliquant des acteurs internationaux.

Les deux guerres du Golfe et leurs prolongements : d'une guerre interétatique à un conflit asymétrique.

Rappel chronologique

- **2 août 1990.** L'Irak envahit le Koweït. Le dictateur Saddam Hussein invoque trois raisons pour justifier cette invasion qui sont : un « droit historique », le Koweït étant considéré comme une province irakienne ; un accès à la mer et aux ressources pétrolières ; le refus par le Koweït d'effacer une dette contractée par l'Irak lors de la guerre avec l'Iran.
- **6 août 1990.** La communauté internationale refuse cette invasion d'un pays indépendant. Le Conseil de sécurité de l'ONU décide d'un embargo total sur le commerce irakien (résolution 661). Les États-Unis mettent en place l'opération « Bouclier du désert » afin de protéger son alliée l'Arabie Saoudite de l'Irak.
- **10 août 1990.** Les 12 États membres de la Communauté économique européenne affirment leur soutien à l'embargo lors d'un Conseil européen.
- **21 août 1990.** Réunion ministérielle de l'Union de l'Europe occidentale comprenant 7 pays européens membres de l'Otan ainsi que des pays invités.
- **29 novembre 1990.** Le Conseil de sécurité de l'ONU autorise le recours à la force contre l'Irak et impose un ultimatum à Saddam Hussein jusqu'au 15/01/1991 pour qu'il se retire (résolution 678).
- **17 janvier 1991.** L'opération *Tempête du désert* est lancée par une coalition de 35 États sous l'égide de l'ONU.
- **3 avril 1991.** Résolution 687 du Conseil de sécurité. Dans le contexte de la fin de la guerre, elle précise notamment les modalités de destruction et de contrôle des armements.

Sources

- Archives des ambassades de France au Koweït (325PO/1) et au Royaume-Uni (378PO/9), conservées au Centre des Archives diplomatiques de Nantes.

Activités proposées

→ Classes de 3^e

Doc. 1. Dans le cadre d'un sous-thème « L'Irak depuis 1990 », la déclaration du Conseil européen peut être mise en regard avec le discours de Dominique de Villepin à l'ONU, le 14 février 2003.

→ Classes de Terminale, HGGSP

Doc. 1 à 5. cf. questionnements proposés avec chaque document.

Ce dossier peut être utilisé en classe ou lors d'une séance aux Archives diplomatiques. Des activités pédagogiques basées sur ce corpus de documents peuvent être proposées par le service éducatif.

Dossier conçu par le service éducatif du Centre des Archives diplomatiques de Nantes (Caroline Cazaban-Mazerolles, Thomas Doublier, Éric Lechevallier, Frédéric Leroux).

1. La diplomatie contre la guerre

Doc. 1. 28 octobre 1990. Déclaration du Conseil européen à Rome (325PO/1/31).

1- Quels sont les moyens mis en œuvre pour éviter un conflit armé direct avec l'Irak ?

DECLARATION SUR LA CRISE DU GOLFE

(CONSEIL EUROPEEN : ROME, LES 27 ET 28 OCTOBRE 1990)

Le Conseil Européen exprime sa profonde préoccupation à l'égard de l'impasse dans la crise du Golfe, marquée par la violation persistante par l'Irak du droit international, et en particulier l'occupation prolongée et destructrice du Koweït, l'oppression et la déportation de sa population, la retenue d'otages étrangers et les violations répétées des Conventions régissant les relations diplomatiques. De tels actes ne peuvent être tolérés. La Communauté et ses Etats membres donnent la plus haute priorité à la solution de cette crise, sur la base des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies et réaffirment qu'aucune solution n'est possible sans le préalable de la pleine application de celles-ci.

Le Conseil Européen exige que l'Irak retire immédiatement et sans condition ses forces du Koweït, que le gouvernement légitime du Koweït soit rétabli et que tous les ressortissants étrangers qui le souhaitent puissent quitter l'Irak et le Koweït.

Le Conseil Européen, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies, condamne la pratique irakienne consistant à retenir des ressortissants étrangers en otage et d'en détenir certains sur des sites stratégiques. Il rappelle à l'Irak ses obligations internationales à cet égard et tient le gouvernement irakien pour pleinement responsable de leur sécurité. Les Etats membres de la Communauté Européenne réaffirment leur solidarité totale pour parvenir à la libération de tous les ressortissants étrangers retenus en Irak et au Koweït et dénoncent l'utilisation sans scrupules, par l'Irak, de ces ressortissants dans le seul but vain de tenter de diviser la communauté internationale. Ils condamnent sans réserve cette manoeuvre qui, conduite au mépris des règles humanitaires les plus élémentaires, ne peut que compliquer la perspective d'une solution de la crise. Ils affirment leur détermination à ne pas envoyer des représentants de leurs gouvernements en quelque qualité que ce soit pour négocier avec l'Irak la libération des ressortissants étrangers et à décourager d'autres de le faire. Ils demandent au Conseil de Sécurité de poursuivre ses efforts pour parvenir au départ immédiat de tous les otages et

.../...

- 2 -

encouragent le Secrétaire-Général à envoyer un représentant spécial en Irak à cet effet.

Le Conseil Européen exige également que, conformément à la Convention de Vienne, l'Irak permette le départ sans entraves des diplomates accrédités au Koweït actuellement empêchés de quitter l'Irak.

Le Conseil Européen exprime sa satisfaction devant le haut degré de consensus entre tous les membres du Conseil de Sécurité des Nations Unies et de la communauté internationale dans son ensemble sur les principes sus-mentionnés. Il considère qu'un tel consensus doit être maintenu afin de parvenir à une solution pacifique de la crise. La Communauté et ses Etats membres sont déterminés à respecter strictement l'embargo et les autres mesures décidées par le Conseil de Sécurité et appellent tous les autres Etats à agir de même. Ils sont également prêts à examiner des mesures additionnelles conformes à la Charte des Nations Unies.

La Présidence notifiera le texte de cette déclaration au gouvernement irakien.

2. La coalition en guerre

Doc. 2. 25 février 1991. Télégramme de l'ambassade de France au Royaume-Uni (378PO/9/296).

2- Comment réagit l'opinion publique à Londres face à la guerre et à son traitement médiatique ?

TD LONDRES 367

25/02/91 11H08 - 5279

DIFFUSION RESTREINTE	ARD
AMB MIN FBD AL BK CIRCULATION ARD	X ANL 12.2.8

TD LONDRES 367

LE 25 FEVRIER 1991
LNDR LE 25/02/91 A 11H08

IMMEDIAT

CHIFFRE DIFFUSION RESTREINTE

NB : FICHE TELEGRAPHIQUE

AD DIPLOMATIE 367

CQ MINDEFENSE PARIS 59

CQ ROME 104

TXT

CQ ARMEES PARIS 43

CQ WASHINGTON 142

CQ BONN 133

Irak, Koweït, conflit, GB -
OBJET : GUERRE DU GOLFE, GRANDE-BRETAGNE, SITUATION
(24/25 FEVRIER).

JE ME REFERE AU TD DIPLOMATIE NO 1177.

1 - ===IMPRESSION GENERALE=== :

LE DENOUEMENT MILITAIRE SOUHAITE PAR SADDAM HUSSEIN EST EN TRAIN DE SE PRODUIRE., IL SEMBLE RAPIDE BRUTAL ET FAVORABLE A LA COALITION : LA PRUDENCE DES RESPONSABLES N'EST A CET EGARD GUERE PARTAGEE DANS LE GRAND PUBLIC.

2 - ===REACTIONS DE L'OPINION=== :

UN CERTAIN SOULAGEMENT DEVANT LE FRANCHISSEMENT DE LA DERNIERE ETAPE DU CONFLIT. DE LA SURPRISE DEVANT LA RAPIDITE ET LA FACILITE DE LA PROGRESSION DES FORCES ALLIEES JUSQU'A PRESENT.

DEUX SONDAGES (SUNDAY TIMES/NOP ET INDEPENDENT ON SUNDAY/NMR) MONTRENT UN DECALAGE IMPORTANT ENTRE LES ASPIRATIONS DE L'OPINION BRITANNIQUE ET LES OBJECTIFS FIXES PAR LES NATIONS-UNIES : POUR L'INDEPENDENT ON SUNDAY, 71 POUR CENT SONT FAVORABLES A UNE CONTINUATION DE LA GUERRE JUSQU'A L'ELIMINATION DE SADDAM HUSSEIN ET 2/3 SONT FAVORABLES A FAIRE PAYER DES REPARATIONS PAR L'IRAK AVANT UN REGLEMENT DE PAIX. POUR LE SUNDAY TIMES, SI 48 POUR CENT ESTIMENT QUE L'OFFENSIVE DOIT ETRE LIMITEE A LA LIBERATION DU KOWEIT, PRESQUE AUTANT SONT FAVORABLES A CE QU'ELLE AILLE JUSQU'A BAGDAD OU, A TOUT LE MOINS, SUFFISAMMENT LOIN EN IRAK POUR NEUTRALISER LA GARDE REPUBLICAINE. EN REVANCHE, PRES DE 60 POUR CENT SE PRONONCENT CONTRE DES REPRESAILLES NON CONVENTIONNELLES EN CAS D'UTILISATION DE L'ARME CHIMIQUE PAR BAGDAD.

===COMMUNAUTE MUSULMANE=== : SI DANS SA GRANDE MAJORITE CELLE-CI PARAIT GAGNEE PAR LE FATALISME ET GARDE UN PROFIL PLUS BAS QUE JAMAIS, QUELQUES CENTAINES DE MANIFESTANTS ONT EXPRIME HIER A LONDRES LEUR SOUTIEN A SADDAM HUSSEIN.

3 - ===PRESSE=== :

LES GROS TITRES, EXCLUSIVEMENT CONSACRES A L'OFFENSIVE ALLIEE, N'EVITENT PAS TOUJOURS LE TRIOMPHALISME, EN PARTICULIER DANS LA PRESSE.

LES COMMENTATEURS SONT VISIBLEMENT DEPASSES PAR L'EVENEMENT ET L'HEURE ET DAVANTAGE AUX (RARES) IMAGES TELEVISEES QU'AUX EDITORIAUX. LES COMMENTAIRES LES PLUS INTERESSANTS PORTENT SUR LES CONDITIONS DE LA PAIX QUI, D'UNE FACON GENERALE, LEUR PARAIT PASSER PAR L'ELIMINATION DE SADDAM HUSSEIN. LE RESPONSABLE DU TIMES POUR LES ETATS-UNIS SOULIGNE, DANS CET ORDRE D'IDEES, QUE LES AMERICAINS, ONT CHOISI DE LIBERER LE KOWEIT DE LA FACON LA PLUS SUSCEPTIBLE D'HUMILIER SADDAM HUSSEIN ET DE MINIMISER LA POSSIBILITE POUR LUI DE CONSERVER LE POUVOIR EN IRAK UNE FOIS LA PAIX REVENUE. UN CERTAIN NOMBRE D'ANALYSES SOULIGNENT QUE L'ECHEC DE LA TENTATIVE DE PAIX SOVIETIQUE EST AVANT TOUT CELUI DE GORBATCHEV, QUI EST LE GRAND PERDANT A LA FOIS SUR LE PLAN INTERNE ET INTERNATIONAL.

===FRANCE=== : LA PLACE TENUE PAR LES FORCES FRANCAISES DANS LE DISPOSITIF D'ATTAQUE ALLIEE ET LA VITESSE DE LEUR PROGRESSION SONT RELEVES TANT A LA TELEVISION QUE DANS LA PRESSE ECRITE. L'INDEPENDENT PUBLIE UNE CORRESPONDANCE DU FIGARO EN IRAK SUR LES PREMIERES HEURES DE L'OFFENSIVE DE LA DIVISION DAGUET. L'IMPRESSION D'ENSEMBLE EST QUE NOTRE ACTION 'COLLE' TOTALEMENT AUX PLANS DES ALLIES.

3. L'Union de l'Europe occidentale dans la guerre, une coopération militaire

Doc. 3. 5 mars 1991. Lettre de Roland Dumas, ministre des Affaires étrangères, au secrétaire d'État aux affaires étrangères britannique Douglas Hurd (378PO/9/296).

3- Que montre cette lettre sur les ambitions de défense de la France, et quel témoignage apporte-t-elle sur le rôle de l'UEO durant la première guerre du Golfe ?



Republique Française

*Le Ministre d'Etat
Ministre des Affaires Etrangères*

- 5 MAR. 91 000319 CM

Monsieur le Ministre, Cher Collègue,

Au moment où s'achève le conflit armé dans le Golfe, je tiens à souligner le rôle et l'action des Européens durant les sept mois de crise.

Partageant dès le 2 août dernier la même analyse des événements, les Douze ont condamné unanimement l'agression irakienne, décrété le gel des avoirs financiers puis l'embargo, adopté une position commune sur le statut des ambassades, examiné en commun l'aide à apporter aux pays particulièrement touchés par le conflit.

Mais c'est le rôle de l'Union de l'Europe Occidentale que je souhaite souligner ici. La Présidence française ne peut que se réjouir de l'action de notre Organisation ainsi que de celle des autres pays membres de la Communauté qui y ont collaboré. Elle remercie chacun de sa contribution.

Solidaires dans la mise en oeuvre des mesures décidées par les Nations Unies, les pays membres de l'UEO ont effectué près de dix neuf mille contrôles de navires, soit 70% des vingt six mille sept cents opérations conduites dans le Golfe. La coordination des forces navales et de la logistique a remarquablement fonctionné.

Monsieur Douglas HURD
Secrétaire au Foreign Office
LONDRES

L'Europe a été présente dans le conflit et son action n'a pas été suffisamment soulignée. L'UEO, pour la première fois de son histoire, a fait la preuve de son efficacité.

Nous pouvons en tirer deux enseignements : d'abord, restons solidaires pour faire valoir ensemble nos vues dans la période qui s'annonce difficile de l'après-crise ; ensuite, renforçons encore la concertation et la coopération entre Européens dans les domaines de la défense et de la sécurité.

Ainsi serons-nous en mesure d'être présents dans le règlement des conflits régionaux. La Présidence française souhaite que cette perspective soit évoquée lors d'une prochaine session ministérielle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, Cher Collègue, l'expression de ma haute considération.



Roland DUMAS

4. Les forces maritimes et l'embargo

Doc. 4. 8 février 1991. Moyens engagés pour le contrôle de l'embargo, SIRPA Actualités, n° 5 (bulletin de presse des armées françaises, 378PO/9/296).

4- Pourquoi la force maritime est-elle cruciale lors de ce conflit ?

MOYEN-ORIENT ACTUALITES MOYEN-ORIENT ACTUALITES

DIFFUSION RESTREINTE

CONTROLE DE L'EMBARGO MARITIME
MISE A JOUR AU 28 JANVIER SOIRÉE

1.- FRANCE

	RECONNAISSANCES	VISITES	DEROUTEMENTS	TIRS DE SEMONCE
DETROIT DE TIRAN	774	107	4	/
DETROIT D'ORMUZ	2209	4	/	/
DETROIT DE BAB EL MANDEB	3574	16	/	1
TOTAL	6557	127	4	1

2.- UEO HORS FRANCE (Grande Bretagne - Belgique - Italie - Espagne - Pays-Bas)

Reconnaisances : 9920
Visites : 171
Déroutements : 3
Tirs de semonce : 2

3.- TOTAL UEO

Reconnaisances : 16477
Visites : 298
Déroutements : 7
Tirs de semonce : 3

4.- TOTAL GENERAL (UEO - Etats-Unis - Grèce - Australie - Canada - Danemark - Norvège).

Reconnaisances : 23 646 (dont Etats Unis : 7069)
Visites : 902 (dont Etats Unis : 501)
Déroutements : 46 (dont Etats Unis : 37)
Tirs de semonce : 14 (dont Etats Unis : 10)

5.- QUELQUES POURCENTAGES

Reconnaisances : France/UEO : 40 %
UEO/Total Général : 70 %
Visites : France/UEO : 43 %
UEO/Total Général : 33 %

6.- QUELQUES REMARQUES

Le contrôle de l'embargo se poursuit principalement dans les zones du détroit de Tiran et de celui de Bab-El-Mandeb. Y participent des bâtiments français, américains et un grec. Cependant, le trafic commercial s'est très sensiblement réduit depuis le début des hostilités dans les trois zones contrôlées.

5. Le rôle des forces françaises

Doc. 5. 21 février 1991. Note de l'attaché de défense français au Royaume-Uni (extraits, 378PO/9/296).

5- Montrez comment les forces françaises participent au conflit.

Londres, le 21 février 1991

N° 183 GBR/AD

NOTE D'INFORMATION

Objet : Crise du Moyen-Orient – Situation des forces françaises.

REMARQUE_LIMINAIRE : Pour mémoire, noms des opérations en cours :

DAGUET : renforcement du dispositif militaire défensif en Arabie Saoudite.
Commandant : Général Roquejoffre, PC à Riyad.

ARTIMON : Contrôle naval de l'embargo (1 bâtiment à Ormuz, 1 à Bab El Mandeb – 1 à l'ouverture du golfe d'Aqaba) et protection du flux logistique. Commandant : Amiral Bonnot.

METEIL : Déploiement des forces françaises au Qatar. PC à Doha.

BUSIRIS : Participation à la défense des Émirats Arabes Unis.

1. Marine nationale

-a- Le contre-amiral Pierre Bonnot, commandant de la zone maritime et des forces maritimes en Océan Indien et désigné depuis janvier comme le principal coordonnateur des forces navales de l'UEO, dispose des bâtiments français suivants :

[suit la liste des bâtiments qui comprend 2 corvettes, 1 escorteur d'escadre, 4 avisos, 1 bâtiment atelier, 1 bâtiment de soutien logistique, 1 pétrolier ravitailleur, 1 bâtiment de transport, 1 navire hôpital, 1 transport de chalands de débarquement]

Les missions des bâtiments de la Marine nationale en opérations au Moyen-Orient, qu'ils soient placés sous contrôle opérationnel national de l'UEO ou américain, sont les suivantes :

- mission de contrôle de zone en Mer Rouge, Golfe d'Aden, Mer d'Oman, abords est et ouest du détroit d'Ormuz ;
- mission de contrôle de l'embargo avec comme point fort d'application la navigation dans le détroit de Tiran à l'ouvert du Golfe d'Aqaba menant en Jordanie ;
- mission de protection et de surveillance du flux logistique constitué par les bâtiments civils et militaires alimentant la bataille aéro-terrestre des nations alliées ;
- mission de protection des forces amphibies américaines ;
- mission de soutien sanitaire dans le port de Yanbu.

[...]

2. Forces terrestres et aéroterrestres

2.1. En Arabie Saoudite (opération DAGUET)

Sous le commandement du Général de corps d'armée Roquejoffre, la division aéroterrestre avec son régiment de commandement et de soutien comprend :

- 1 régiment d'artillerie de marine [...]
- 1 régiment de spahis [...]
- 1 régiment de la Légion étrangère (infanterie) [...]
- 2 régiments d'hélicoptères de combat [...]
- 1 régiment du génie [...]
- 2 escadrons de reconnaissance [...]
- 1 régiment mixte blindé d'infanterie [...]
- 1 régiment d'infanterie de marine [...]
- 120 commandos chuteurs opérationnels (régiment parachutiste d'infanterie de marine)
- 1 section de mortiers lourds
- 1 groupement de soutien logistique

3. Forces aériennes

[suit la répartition des forces en Arabie Saoudite, aux Émirats Arabes unis et au Qatar, plus de 1800 aviateurs et 70 avions et hélicoptères]

4. Remarques

Les forces prépositionnées à Djibouti contribuent par ailleurs à la sécurité régionale et au soutien des forces engagées (plus de 4500 personnes).

5. Conclusion

L'effectif des forces françaises dans la péninsule arabique est maintenant de 15.800 hommes. Près de 800 coopérants civils et militaires aident par ailleurs à la montée en puissance et au soutien des forces d'Arabie Saoudite et des Émirats [...]. Les effectifs marine déployés sur zone s'élèvent à quelques 2.800 personnes.